

Enquête québécoise sur la perception de la pauvreté - 2024

Guide d'appropriation

L'Enquête québécoise sur la perception de la pauvreté, réalisée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), a été publiée le 20 mai 2026. Pour le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), cette enquête marque une étape importante dans le développement des connaissances sur les représentations sociales de la pauvreté au sein de la population québécoise. Cette enquête a bénéficié de la rigueur méthodologique pour laquelle l'ISQ est reconnue. Le CEPE et le milieu de la recherche disposent ainsi de données inédites d'une grande qualité qui permettront d'approfondir la compréhension des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, leur nature et leurs effets, afin de mieux soutenir les actions de lutte contre la pauvreté.

Le présent guide a pour objectif de placer cette importante contribution de l'ISQ dans la perspective plus globale du développement des connaissances sur les préjugés et la pauvreté, avec l'intention d'en faire la bougie d'allumage des travaux à entreprendre sur ces questions.

1. Un cadre pour mesurer les préjugés

Dans le but de mieux comprendre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a confié au CEPE, en 2019, le mandat de proposer des indicateurs permettant d'en suivre l'évolution. Ce mandat visait également à développer les mesures permettant de reconnaître les mécanismes d'exclusion qui y sont associés.

Les travaux du CEPE ont conduit à l'élaboration d'un avis à la ministre ([Les préjugés : un obstacle majeur à la lutte contre la pauvreté, 2021](#)) qui propose un cadre de référence pour comprendre les préjugés dans toute leur complexité, en tenant compte de leurs différentes dimensions, des mécanismes sociaux et culturels qui contribuent à les produire et à les perpétuer (ex. : les croyances selon lesquelles les personnes en situation de pauvreté le sont parce qu'elles sont paresseuses ou qu'elles ne savent pas gérer leur argent), ainsi que de l'expérience vécue par les personnes qui en sont la cible. L'avis apporte plusieurs contributions importantes :

- **Il fait des préjugés un enjeu essentiel de la lutte contre la pauvreté.** Il montre que les préjugés produisent des effets réels : stigmatisation, discrimination, isolement, atteinte à la dignité et à l'estime de soi, non-accès aux programmes et services, etc., autant d'entraves à une sortie de la pauvreté.
- **Il situe l'émergence des préjugés dans des rapports sociaux inégalitaires et dans des normes sociales** qui valorisent l'autonomie financière, le travail rémunéré et la responsabilité individuelle.
- Il met en évidence le **caractère cumulatif et intersectionnel des préjugés** : pauvreté, racisme, sexisme, handicap, statut migratoire, etc.
- Il propose un **cadre pour mesurer les préjugés**. L'avis ne se limite pas à une réflexion théorique. Il propose des référents pour suivre l'évolution des croyances, des attitudes et des mécanismes d'exclusion dans le temps.
- Il favorise une **lecture structurelle et relationnelle** des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, en mettant en lumière les mécanismes sociaux par lesquels ces préjugés contribuent à l'exclusion et à la reproduction des inégalités.

Les travaux du CEPE ont également permis de mettre en lumière le manque d'indicateurs existants qui permettraient de répondre aux besoins exprimés par le Ministère, et d'établir un portrait complet des préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté. Ce constat a donc mené à la recommandation de développer une mesure pour le Québec, d'où la réalisation de l'Enquête québécoise sur la perception de la pauvreté.

2. Le fruit d'une réflexion approfondie sur les préjugés et leurs effets sur la pauvreté

L'Enquête québécoise sur la perception de la pauvreté (EQPP) permet, pour la première fois au Québec, de brosser un portrait populationnel permettant de mesurer

- l'ampleur des préjugés rencontrés au sein de la population québécoise à l'égard des personnes en situation de pauvreté;
- les conséquences de ces préjugés sur les personnes qui en sont la cible.

L'EQPP a été réalisée en 2024-2025 auprès de 6 538 participants de 18 ans ou plus. Elle est l'aboutissement de plusieurs années de développement conceptuel et méthodologique, amorcé par le CEPE dans le cadre de son mandat.

L'EQPP est le fruit d'une collaboration entre l'ISQ, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le CEPE, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que des experts du milieu universitaire. Ces experts sont : Simon Langlois (professeur émérite retraité, Département de sociologie, Université Laval), Charles Fleury (ancien président du CEPE, professeur titulaire, Département des relations industrielles, Université Laval) et Jean-Yves Desgagnés (président actuel du CEPE, professeur retraité, Département de psychosociologie et travail social, Université du Québec à Rimouski).

Le rapport, diffusé par l'ISQ le 20 mai 2026, présente les résultats de cette enquête novatrice dont les effets potentiels sur la lutte contre la pauvreté sont importants (notamment via l'action publique, mais aussi la sensibilisation de la population) et concernent l'ensemble de la population québécoise.

Pourquoi s'intéresser à ces enjeux?

L'EQPP permet

- de mieux cerner les principaux préjugés actuellement véhiculés au Québec à l'égard des personnes en situation de pauvreté;
- d'identifier les facteurs susceptibles d'en favoriser l'émergence;
- de décrire les conséquences pour les personnes qui en sont la cible.

La perception de la pauvreté : un sujet à la fois important et délicat

Les résultats de l'EQPP doivent être considérés à la lumière de la sensibilité du sujet abordé. Comme pour toute enquête portant sur des enjeux délicats. Les attitudes déclarées dans cette enquête peuvent ne pas refléter l'ensemble des comportements réels. De plus, certains préjugés peuvent être sous-déclarés en raison du biais de désirabilité sociale, c'est-à-dire la tendance des individus à répondre à des questions en fonction de ce qui est attendu socialement, plutôt qu'en vertu de leurs propres préférences. Enfin, bien que les perceptions de discrimination relèvent d'expériences vécues et subjectives, elles sont socialement significatives, c'est-à-dire que leurs effets outrepassent la dimension individuelle.

Les préjugés entraînent des répercussions importantes tant sur les individus concernés que sur la capacité collective de lutter contre la pauvreté. Lorsqu'on attribue la pauvreté principalement à des responsabilités individuelles, alors qu'elle résulte souvent de facteurs structureaux (ex. : inégalités de richesse, discrimination systémique), les préjugés contribuent à sa persistance. Ils dévalorisent les personnes en situation de pauvreté, peuvent miner leur confiance envers elles-mêmes et affaiblir l'appui de la population aux mesures de solidarité sociale. Les préjugés freinent, par ailleurs, l'atteinte de l'objectif de la [Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#), qui est de faire du Québec l'une des sociétés où la pauvreté est la moins répandue parmi les pays économiquement avancés.

3. L'objectif de l'enquête

L'objectif principal de l'EQPP est de mesurer l'ampleur du phénomène des préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté au Québec, en s'appuyant à la fois sur l'expérience des personnes ayant de tels préjugés et sur les personnes qui en sont la cible.

4. Une approche alternative de la pauvreté

Une des particularités de l'EQPP est qu'elle repose sur une conception de la pauvreté qui n'est pas usuelle et qui met en évidence l'importance de l'autoperception de la situation de pauvreté. Cette approche croise le niveau de revenu ([MFR-50](#)) et la perception des répondants en ce qui concerne la suffisance de ce revenu pour répondre à leurs besoins de base. Elle permet de mieux saisir la réalité vécue du point de vue des personnes elles-mêmes, y compris celles se situant juste au-dessus du seuil de faible revenu (MFR-50). L'inclusion de la dimension de la perception de la suffisance du revenu ou de la situation de pauvreté repose sur deux éléments clés :

- La perception d'être pauvre se construit socialement à travers le regard des autres, dans les comparaisons sociales, de même que dans les normes entourant ce qui est considéré comme « suffisant ».
- Ces expériences influencent la manière dont une personne évalue et interprète sa propre situation financière.

Qu'est-ce que la MFR-50?

La Mesure de faible revenu à 50 % (MFR-50) est le revenu correspondant à 50 % de la médiane de l'ensemble des revenus des ménages au Québec. Ainsi, un ménage dont le revenu se situe sous la barre de 50 % de la médiane des revenus est considéré comme un ménage à faible revenu.

Dans le cas de l'EQPP, la MFR-50 tient compte du revenu total des membres de chaque ménage avant impôt et ajusté selon le nombre de personnes qui le composent.

Les personnes considérées comme en situation de pauvreté dans cette enquête se répartissent donc en trois groupes :

- celles dont le revenu est inférieur à la MFR-50 et qui estiment que ce revenu n'est pas suffisant pour couvrir leurs besoins de base;

- celles dont le revenu est inférieur à la MFR-50, mais qui considèrent néanmoins que celui-ci est suffisant pour répondre à leurs besoins de base;
- celles dont le revenu est supérieur à la MFR-50, mais qui jugent malgré tout que celui-ci est insuffisant pour couvrir leurs besoins de base.

Ces personnes sont représentées dans la figure 1, aux quadrants colorés bleu foncé et bleu pâle.

Figure 1 : Schéma représentant les quatre groupes de la population d’après l’approche de la pauvreté utilisée dans l’EQPP

Indicateur de situation de pauvreté

		Perception de la suffisance des revenus du ménage pour répondre aux besoins de base	
		Revenus perçus comme insuffisants (ou très insuffisants)	Revenus perçus comme suffisants (ou très suffisants)
Niveau de revenu du ménage	Revenu faible	Personnes qui sont en situation de pauvreté et qui se perçoivent comme telles (revenu faible et perçu comme insuffisant)	Personnes qui sont en situation de pauvreté, sans se percevoir comme telles (revenu faible, mais perçu comme suffisant)
	Revenu moyen-faible, moyen-élevé et élevé	Personnes qui ne sont pas en situation de pauvreté, mais qui se perçoivent comme telles (revenu moyen-faible, moyen-élevé ou élevé, mais perçu comme insuffisant)	Personnes qui ne sont pas en situation de pauvreté, et qui ne se perçoivent pas comme telles (revenu ni faible, ni perçu comme suffisant)

Source : Institut de la statistique du Québec.

5. La structure du rapport

Le rapport est structuré en quatre chapitres. Le premier explore les différentes facettes de la pauvreté en insistant sur les indicateurs généralement utilisés pour la mesurer.

Le deuxième chapitre aborde les croyances liées à la pauvreté et aux inégalités socioéconomiques, ainsi que les attitudes à l’égard des personnes en situation de pauvreté, du point de vue de la population générale, c’est-à-dire de l’ensemble des Québécoises et des Québécois.

Le troisième chapitre traite des situations de discrimination sous deux angles complémentaires : d’une part, l’expérience générale de la discrimination au sein de la population québécoise et, d’autre part, la perception de la discrimination liée à la situation financière chez les personnes en situation de pauvreté.

Enfin, le quatrième chapitre présente les conséquences des expériences vécues par les personnes en situation de pauvreté. Ces conséquences sont examinées sous trois dimensions : les comportements d’évitement, les répercussions sur les relations sociales, et les sentiments de solitude et de gêne en raison de la situation financière.

De manière transversale, les chapitres présentent des analyses bivariées qui caractérisent à la fois les personnes ayant des préjugés à l’égard des personnes en situation de pauvreté et celles qui en sont la cible. Les résultats sont présentés principalement pour le groupe des personnes en situation de pauvreté et se percevant comme telles, tandis que les encadrés mettent en lumière certains résultats concernant les autres groupes. Lorsque la taille de l’échantillon et les croisements le permettaient, des résultats ventilés pour les quatre groupes ont également été présentés en annexe.

6. EQPP : un tremplin vers une compréhension de la dynamique des préjugés au Québec

Cette enquête populationnelle québécoise permet de brosse, pour la première fois, un portrait de l'ampleur et de la nature des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté ainsi que de certaines de leurs conséquences pour les personnes qui en sont la cible.

Ensuite, si l'EQPP ne mesure pas la pauvreté en soi, elle permet d'intégrer une approche alternative de ce concept : la perception des répondants en ce qui concerne leur propre situation financière, qui élargit la notion de pauvreté au-delà du seul revenu. Les résultats mettent en évidence l'importance d'avoir mis de l'avant cette approche pour mieux comprendre l'expérience des préjugés liés à la pauvreté.

Pour aller plus loin

Ce rapport présente exclusivement des résultats descriptifs. En l'absence d'analyses plus poussées permettant d'étudier plusieurs aspects de l'expérience des préjugés, les associations observées dans le rapport ne permettent pas d'expliquer les liens réels entre les variables.

Ce portrait descriptif de la population québécoise donne accès à des données permettant de réaliser ces futures analyses. Ces dernières pourraient identifier, par exemple, des facteurs explicatifs des préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté au Québec et, ainsi, aider à mieux comprendre les mécanismes qui contribuent à leur émergence, à leur persistance et à leurs effets.

Pour toute question relative à ce document, veuillez contacter le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion à l'adresse cepe@mess.gouv.qc.ca

